

Image not found or type unknown



# Percevoir des fermages en etant proprietaire indivis

Par **Rougelet Michel**, le **22/10/2016** à **07:56**

je suis heritier de terres en indivision, elles sont exploitées par un agriculteur qui ne paie pas de fermages depuis quelques années je paie les impots fonciers ai-je le droit d'etablir un bail et d'encaisser les fermages sans avertir les autres héritiers sachant que ceux ci ne s'interessent pas de ces terres

**les conditions générales d'utilisation du site indiquent:**

**" Les messages devront comprendre des formules de politesse."**